

## RELEVÉ DE DECISIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2026

Présents : PH MAROSELLI - ALBERTINI JP - ALBERTINI M - F ARRIGHI - CAMBON TH - CERUTTI V-  
FRANCESCHINI CH - GHIONGA PH - GRIMALDI A - GRIMALDI JB - GUGLIELMI A - GUIDICELLI L- LUCIANI  
M - MENOZZI MM - MEZZADRI ST- NICOLINI A - NICOLOSI MF- ORSATELLI JF - PAOLI Y- PIFERINI D -  
POLI X- RINALDI D- RINIERI T- SINDALI PH - PA TOMASI

Représentés : GRISCELLI Donia, pouvoir à M LUCIANI- GRISCELLI Jean Toussaint pouvoir à D PIFERINI-  
Nathalie PULICANI, pouvoir à JF ORSATELLI - Venture SELVINI, pouvoir à JB GRIMALDI.

Absents : M CESARI - CH PERALDI - P PERALDI

***I/-COMPTES FINANCIERS UNIQUES*** : budget général et budget assainissement et Rapport  
annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) : de gestion des déchets, de  
l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif

#### **BUDGET GENERAL :**

Le Président : expose au conseil, que suite au renouvellement de l'assemblée chacun a pris  
connaissance au travers de ce document de la structure financière de la 4C, à savoir :

Des niveaux d'épargne négatifs

Une capacité d'autofinancement au niveau d'alerte

Une rigidité structurelle qui dépasse le niveau de vigilance.

Cette situation le conduit à proposer des mesures correctives indispensables.

En ce qui concerne la section de fonctionnement met l'accent sur la contribution du SYVADEC qui n'est pas compensée par la TEOM, la baisse des dotations et des bases notifiées.

PH. GHIONGA : présente les résultats du CFU reprenant les chapitres budgétaires

F ARRIGHI : s'interroge sur la différence entre les recettes réalisées et prévues lorsque ces dernières sont notifiées par l'Etat. Se demande si les prévisions n'ont pas été trop élevées ?

Il constate également que l'écart entre les prévisions et les réalisations sur ces postes correspond peu ou prou au montant du déficit annoncé sur l'exercice écoulé au CFU.

PH GHIONGA : répond que concernant la taxe de séjour, une partie a été constatée en 2026.

Le Président : précise que concernant les recettes fiscales, notifiées par l'état 1259 elles connaissent des évolutions en cours d'exercice puisque les bases sont révisées.

PA TOMASI : explique qu'il y aura deux non participations sur les votes des CFU, puisque ne siégeant pas dans la précédente assemblée.

**DECISION :**

**Votants : 27**

**Abstentions : 03 Pour : 24**

**BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Le Président : expose là encore une situation budgétaire préoccupante. Rappelle que l'exercice de cette compétence demande de lourds investissements avec des emprunts toujours en cours et qui entraînent des frais de fonctionnement importants et incontournables puisque réglementaires.

Rappelle également, que l'Agence de l'Eau ne verse plus de subventions.

PH GHIONGA : détaille les chapitres budgétaires retraçant l'exécution de cet exercice.

**DECISION :**

**Votants : 27**

**Abstentions : 00 Pour : 27**

Le Président : présente les RPQS relatifs au service « Déchets » et aux services « Assainissement collectif » et « Assainissement non collectif »

### Service Déchets :

TH CAMBON : propose que le « porte à porte » soit expérimenté sur sa commune.

Le Président : répond que cette proposition sera étudiée.

MM MENOZZI : demande des explications sur le fonctionnement du « porte à porte »

L.LEONELLI : explique que chaque habitation est équipée de bacs qui lui sont propres.

X.POLI : revient sur les retours d'expérience qui ne sont pas tous positifs (expérience St Pancrace) insiste sur les coûts de collecte plus élevés. Le regroupement des PAV et des bacs d'OMR étant selon lui plus pertinents.

Propose d'attendre l'ouverture du site de Monte qui impactera les coûts à la baisse.

MM MENOZZI : demande quelles sont les raisons de l'échec à St Pancrace

L LEONELLI : indique que la population trop fluctuante (étudiants, locataires) ne permet pas une sensibilisation au service.

TH CAMBON : maintient sa proposition, cela pourrait être une solution pour augmenter le taux de tri.

Le Président : répond qu'une étude sera réalisée et présentée à Mr le Maire.

F ARRIGHI : demande où en est l'installation des bornes à cartons dans les villages

L LEONELLI : précise que cela est prévu et sera réalisé une fois les emplacements choisis.

Le Président : indique qu'une étude sur l'organisation des collectes sera réalisée qui fera apparaître le coût de chaque filière.

### **DECISION**

**Votants : 29**

**Contre : 0- Pour : 29**

### Service assainissement collectif et non collectif

Le Président : présente ce rapport qui fait ressortir les caractéristiques de ces deux services

### **DECISION**

**Votants : 29**

**Contre : 0- Pour : 29**

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 :**

### Budget général :

Le Président : propose de débattre sur les orientations budgétaires proposées, indique notamment qu'un plan pluriannuel d'investissement sera réalisé.

Précise la prise des hausses au chapitre 012 avec la protection des agents et l'évolution des cotisations de la CNRACL

PH GHIONGA : indique que la situation internationale pèsera sur l'exécution de ce budget. Rappelle les taux d'épargne à restaurer.

Au niveau des recettes de fonctionnement : les tarifs de la taxe de séjour votés en 2025 devraient entraîner des recettes supplémentaires, ainsi que la révision de la redevance spéciale.

PA TOMASI : s'interroge sur la trajectoire à emprunter pour atteindre un niveau de tri supérieur qui impacterait la cotisation du SYVADEC.

Pour l'instant cette trajectoire lui paraît modeste, même s'il prend en compte les contraintes et ne dispose pas d'éléments précis et chiffrés puisque absent lors de la mandature précédente.

Le Président : répond que lui-même étant absent lors de cette précédente mandature prévoit une étude sur l'amélioration des sources de collectes : tri, OMR, cartons qui doit viser à adapter les moyens, soulignant la vétusté de certains véhicules, tout en ayant à l'esprit les contraintes budgétaires.

X POLI : précise qu'il pourra apporter les éléments chiffrés du SYVADEC. Précise également que l'amélioration du tri ne suffira pas à faire baisser la cotisation du SYVADEC il reste le problème du tonnage des OMR.

Assure l'assemblée de son action au SYVADEC pour peser sur le mode de calcul de la cotisation pour obtenir une baisse.

Propose l'organisation d'une conférence des maires « élargie » pour évoquer ces sujets.

Remercie l'exécutif de ne pas augmenter la fiscalité et la TEOM, mais la redevance spéciale selon le principe « pollueur-payeur »

PA TOMASI : accepte cette proposition. Selon lui l'amélioration du tri même insuffisante pour faire baisser la participation au SYVADEC sera toujours un « mieux »

MM MENOZZI : propose de mettre en place des actions de sensibilisation auprès des scolaires.

X POLI : précise qu'il en existe déjà en partenariat avec le SYVADEC dans le cadre du programme ECO SCOLA.

### Budget assainissement :

Le Président : indique que les éléments qui finaliseront le budget primitif sont portés à la connaissance des délégués.

Souligne la baisse drastique du chapitre 011

PA TOMASI : demande quelles orientations sont envisagées pour rétablir la situation

Le Président : précise que la redevance assainissement sera augmentée avec l'abonnement qui passera de 26€ à 36 €, la part investissement sera aussi augmentée. Le forfait des communes sans compteur sera de 143€ par an au lieu de 119€.

La PAC sera revue une fois certains aspects assurés par notre service juridique.

Souligne à nouveau l'importante baisse du chapitre 011, qui représente un effort exceptionnel.

Indique que sans toutes ces mesures l'équilibre budgétaire ne peut être assuré.

**Le conseil acte le débat d'orientations budgétaires.**

### ***REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF) :***

Le Président : rappelle que ce document qui détaille, notamment, les règles applicables en M57 doit être proposé après chaque renouvellement des assemblées.

### **DECISION**

**Votants : 29**

**Contre : 0- Pour : 29**

## **ELECTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le Président : rappelle que la CAO doit être composée de lui-même et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, selon un scrutin de liste et an application des articles L.1411-5, L.1414-2, L.2121-21 et D.1411-5 du CGCT,

Constate qu'une seule liste est candidate, constituée ainsi :

LISTE 01

TITULAIRES : PH GHIONGA- CH FRANCESCHINI- PH SINDALI- MF NICOLOSI-Y PAOLI

SUPPLEANTS : JF ORSATELLI- M LUCIANI- A NICOLINI- ST MEZZADRI- JP ALBERTINI-

**Résultats du vote :**

**Votants : 29**

**LISTE 01 : 29 voix.**

Le Président déclare que la liste 01 est élue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.